

Des brebis dans les vignes



Le pâturage hivernal des vignes par les brebis est une pratique ancienne qui revient au goût du jour. Elle limite les opérations d'entretien dans l'inter-rang et augmente nettement la proportion de légumineuses.



Un éleveur ovin témoigne

Julien Sarres à Banquefort (33)

320 brebis laitières



« Cela fait 3 ans qu'une partie de mon troupeau pâture les vignes d'un château viticole en Gironde. Je gagne en autonomie et cela me laisse plus de temps pour me consacrer au reste du troupeau. C'est la directrice technique du château qui m'a contacté. Comme je cherchais des surfaces supplémentaires, j'ai tout de suite accepté. Les dates de pâturage sont fixées à l'avance : de mi-octobre quand les feuilles sont tombées à mi-mars voire fin-mars quand la végétation reprend. Les brebis doivent obligatoirement être habituées à la clôture électrique. Récemment, d'autres châteaux viticoles m'ont contacté. »



Un viticulteur témoigne

Jean-Pierre Jeauffreau à Touzac (46)

100 hectares
dont 12 de vignes



« J'ai fait pâturer mes vignes au cours de l'hiver 2016/17. Au départ, je ne cherchais pas vraiment de bénéfices si ce n'est de rendre service aux éleveurs qui cherchaient des surfaces à pâturer. Au final, je trouve que c'est une pratique intéressante qui amène pas mal de petits avantages : simplification de l'itinéraire technique, apport organique, léger pré-taillage des vignes... Et les brebis ont une bonne image, meilleure que celle du pulvérisateur. Je n'ai pas de troupeau à côté de chez moi et n'ai pas eu l'occasion de pouvoir recommencer l'expérience mais je serais partant. »

Pour l'éleveur ovin, une ressource en hiver

[Une qualité de couvert en lien avec la nature du sol]

Qu'il s'agisse d'un couvert semé à l'automne ou bien d'une prairie naturelle sur des sols profonds, la ressource des inter-rangs est de bonne valeur alimentaire avec 0,96 UFL, 109 g de PDIN et 99 g de PDIE par kg de matière sèche¹, soit des valeurs équivalentes à celles d'une herbe jeune et feuillue de printemps. Par ailleurs, les brebis consomment la parcelle de façon homogène et nettoient les inter-rangs et les inter-ceps.

[Des repères de niveaux de chargement]

La biomasse offerte varie du simple au triple selon la nature du sol et la largeur des inter-rangs. Sachant qu'il est souvent possible de réaliser deux passages des brebis au cours de l'hiver, un hectare de vignes peut fournir le nombre de jours de pâturage suivant qu'il s'agisse de prairies naturelles ou bien de couverts semés :

- 500 à 700 journées de pâturage brebis par an sur sols profonds,

- 300 journées de pâturage brebis par an sur sols peu profonds.

Par exemple, on peut compter deux séquences de pâturage de 5 jours avec un lot de 70 brebis pour un hectare de vignes espacés de 2 m sur sol profond. Sur des sols peu profonds et avec des inter-rangs d'un mètre, le lot n'y pâture que 2 jours à chaque passage.

¹ Source : Chambre d'agriculture Dordogne / EPLEFPA de Monbazillac (24)

[Les précautions à prendre]

Un apprentissage est nécessaire si les brebis n'ont jamais pâturé les vignes. Il convient dans un premier temps de s'assurer qu'elles respecteront la clôture électrique. Afin qu'elles puissent se coucher dans un endroit dégagé, il est souhaitable, si cela est possible, de laisser un accès à des espaces en bout de rang. Enfin, même si l'alimentation est gratuite, les temps de visite journaliers et coûts de déplacement imposent que la zone de pâturage ne soit pas trop éloignée du site de l'exploitation de l'éleveur.



[Cuivre : un faux problème ?]

Les ovins sont sensibles à l'excès de cuivre. Dans les vignobles traitées au cuivre, l'herbe peut ne présenter aucun risque sanitaire ou bien concentrer des niveaux qui peuvent être jusqu'à 6 fois supérieurs au seuil de toxicité. Et pourtant, même si la prudence reste de mise, aucun éleveur enquêté n'a relaté de problème sanitaire de ce type sur son troupeau. Ce constat peut s'expliquer par la présence de certains oligo-éléments comme le soufre, le molybdène et le fer qui réduisent la sensibilité au cuivre. D'autre part, si un semis est programmé dans les inter-rangs, préférez les variétés fourragères à celles typées pour l'engazonnement. Ces dernières sont en effet susceptibles de produire des mycotoxines entraînant des phénomènes de photosensibilisation chez les animaux.

Points de vue d'éleveurs

« J'ai plus de place dans ma bergerie en hiver depuis qu'une partie du troupeau pâture les vignes du château, ce qui facilite le travail. »

« Ces surfaces correspondent aux besoins alimentaires de mes agnelles ou de brebis vides ou en début de gestation. »

L'avis d'une spécialiste



Camille Ducourtieux
Chambre d'agriculture de Dordogne

« Un suivi du comportement d'un lot de brebis pendant 5 heures consécutives a montré qu'elles consomment l'herbe jusqu'au pied des vignes, les feuilles mortes sur les branches et les restes de rafles. Elles passent facilement sous les fils d'un rang à l'autre sans les endommager. Le pâturage reste toutefois plus facile à gérer avec des inter-rangs larges et du palissage à hauteur. »

Pour le viticulteur, un entretien naturel des inter-rangs et davantage de légumineuses

[Moins d'entretien mécanique]

Le pâturage des vignes en hiver limite l'entretien mécanique et génère donc des économies de carburant et de temps. Pour le viticulteur, le passage des brebis dans les vignes une à deux fois au cours de l'hiver participe également au décalage du premier passage de travail du sol avec de l'herbe rase en sortie d'hiver. Cela dilue sa charge de travail entre mi-avril et fin mai. Quant à l'apport de fertilisation via les crottes des brebis, il n'a pas été quantifié. S'il est indéniable, il reste certainement moins important qu'avec une fertilisation minérale.

[Du trèfle en plus]

Après deux pâturages au cours de l'hiver 2018/19, les relevés sur des sols profonds témoignent d'une amélioration de la composition de la flore. Ainsi, la proportion de légumineuses a augmenté de 27 % alors qu'elle est restée stable et faible dans la zone non pâturée par les brebis. La valeur pastorale² de la zone pâturée a ainsi été améliorée de 30 points pour atteindre l'indice 90 contre l'indice 40 pour la parcelle de vignes non pâturée.

² La valeur pastorale, exprimée sur 100, tient compte de la composition de la flore et de la valeur de chaque espèce.

L'avis d'un spécialiste

Laurent Colombier
Chambre
d'agriculture
de Dordogne



« Les légumineuses contribuent à favoriser les insectes sur la parcelle de vigne. Le trèfle blanc stimule l'activité microbienne du sol. Ce type d'enherbement couvre rapidement le sol et étouffe les espèces indésirables dès leur implantation. Une fois installé, il est peu concurrentiel en été et ne consomme plus d'eau. Les légumineuses sont donc intéressantes dans l'inter-rang et sous le rang. »

[Amélioration de la flore en images]

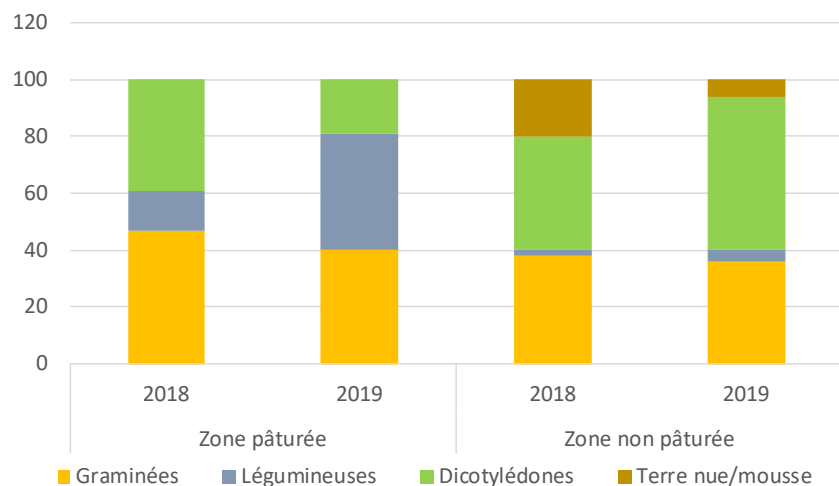


Sans pâturage des brebis



Avec pâturage des brebis

27 % de légumineuses en plus sur la parcelle pâturée



Source : Chambre d'agriculture Dordogne / EPLEPPA de Monbazillac (24)

Points de vue de viticulteurs

« C'est une pratique vertueuse qu'il faut réintroduire et adapter au contexte actuel. Cela donne une image positive. »

« Mettre en place une pratique plus respectueuse de l'environnement est devenu une nécessité. »

Calendrier de pâturage des vignes : de l'après vendange jusqu'au débourrement de la vigne (sortie des bourgeons)

MOIS >	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	
Pâturage des brebis	✓	✓	✓ x	x	x	x	x	x	x	x	x ✓	✓	✓

En résumé, les **points clés** :

- Un temps de séjour à adapter à la ressource qui peut être très variable
- Des brebis accoutumées à la clôture électrique
- Éviter les brebis avec des cornes dans les vignes étroites du Médoc par exemple
- Rester vigilant en matière d'intoxication au cuivre en adaptant les périodes de pâturage aux traitements de la vigne
- Aménager si possible des espaces en bout de rang pour que les brebis puissent se coucher



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 10 enquêtes et 2 essais comparant des zones d'un vignoble pâturées ou non.

Avec nos remerciements aux personnes enquêtées et à l'EPLFPA de La Brie à Monbazillac (24).

Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/CIIRPO, en collaboration avec Jean-Pierre Dugat (Chambre d'agriculture de Gironde), Camille Ducourtieux, Laurent Colombier et Bernadette Boisvert (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Crédits photos : Chambres d'agriculture Dordogne et Gironde.

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301055 - N°ISBN : 978-2-7148-0131-9

Partenaires techniques



Soutiens



Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »